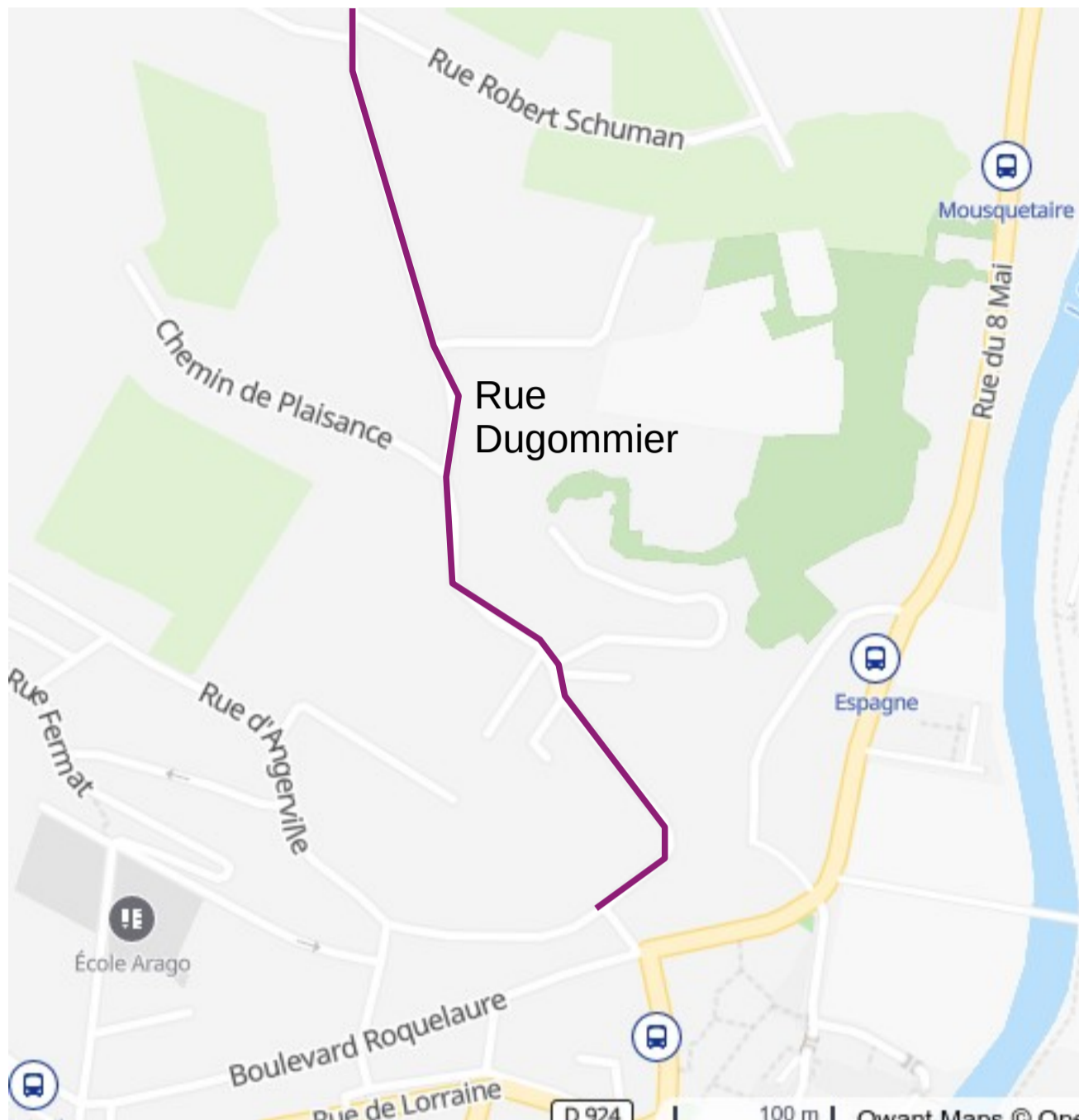


Propositions pour la rue Dugommier

Vel'Auch - 07/05/2024



Dans la perspective de la réfection de la chaussée de la rue Dugommier (en violet ci-dessus), voici quelques suggestions suite à un RDV sur place organisé par le collectif Vel'Auch. Étaient présents : un membre actif et 3 habitant.e.s du quartier.

L'enjeu vélos et piétons est important :

- La densité d'habitations le long de cette rue est forte, ainsi que le long de plusieurs rues qui débouchent sur cette rue.
- Cette rue est le passage incontournable pour les habitants qui amènent leurs enfants à l'école Arago.
- La rue est utilisée par des vélos et piétons pour des déplacements quotidiens (constaté lors du RDV sur place)
- La rue débouche, en son point bas, presque directement sur les quartiers commerciaux de la basse ville (rue Alsace, rue du 8 mai, rue Marceau) et la jonction avec d'autres rues ou cheminements confortables à vélo est proche (8 mai, Caserne Espagne,) avec en plus la traversée vélo du pont de la Treille qui fait partie des projets à courts termes du plan d'action municipal.

Le trafic sur ces rues est perçu comme important et trop rapide par les riverains. Lors du RDV sur place et avec les échanges avec les riverains, il semble toutefois que le niveau de trafic ne soit pas rédhibitoire en soi pour l'usage du vélo. **L'enjeu de sécurisation de ces chemins pour piétons et vélo repose donc plus sur la modération de vitesse** que sur la diminution de la fréquentation. Par ailleurs, même si ils semblent utilisés par des voitures pour éviter les bouchons de la rue du 8 mai aux heures de pointes, il semble compliqué de mettre des aménagements qui dissuadent cette coupure, sauf à purement et simplement barrer la rue (ou le chemin de Duran plus haut) en un point.

Cette rue ne possède pas de trottoir, sauf un court tronçon à son point le plus bas, a plusieurs points de visibilité faible (virages avec talus élevés des 2 côtés) et n'a pas d'éclairage public ce qui fait qu'il n'est pas sécurisé ni rassurant d'y marcher le soir. **La matérialisation d'un espace dédié pour piétons et/ou vélo paraît donc essentiel à la sécurisation.**

Cette matérialisation existe par endroit mais est discontinue et généralement trop étroite : elle ne permet pas à une poussette de circuler. Par ailleurs, pas endroit l'écoulement des eaux de pluie se fait sur le cheminement piéton ce qui a détruit le revêtement. Enfin, il semble que ces bandes aient été moins entretenus que le reste de la chaussée avec une absence de nettoyage et probablement une réfection moins récente : il est important de veiller à l'entretien de ces bandes pour préserver leur circulabilité. Le fait d'écarter les plots suffisamment pour permettre le passage de l'engin de nettoyage pourrait être une option.

Afin de répondre à ces deux sujets (modération vitesse et matérialisation espace piéton/vélo), voici les pistes que nous voyons :

- la **matérialisation d'une bande piétons/vélo** sur un côté voire les deux côtés de la voie, idéalement par ligne continue. Si côté unique, privilégier le côté où roulent les vélos en montant, quand ils sont plus lents. Des **plots/balises visibles de nuit pourraient être mis le long de cette bande** (tous les 10-20 m) pour la protéger des risque de déport des voitures et aussi faire un effet rétrécissement de la voie qui incite à ralentir.
- la mise en place de **chicanes**, ne gênant pas piétons et vélos, en quelques points stratégiques,
- **dans tous les cas, la sécurisation des bords de virage** en mettant de plots/balises de protection pour la circulation piéton/vélo évitant les « pincements » par les voitures.
- la mise en place d'un éclairage bas, pour rendre les piétons davantage visible dans les zones les plus sombres.

A noter que la réfection de la chaussée à neuf, devrait intrinsèquement favoriser la vitesse des voitures en l'absence d'autres aménagements.

La rue présente également à deux endroit une circulation alternée par feux rouge. Ce dispositif semble pertinent pour sécuriser les zones étroites. Il serait particulièrement intéressant pour les vélos de pouvoir continuer sans s'arrêter à ces feux, au moins dans le sens de la montée, en utilisant la bande piétons/vélos qui devrait alors être conservée dans le sens de la montée. En effet, dans le sens de la montée, **la durée des feux ne permet pas à des vélos d'avoir le temps de finir leur trajet avant que les voitures en face n'arrivent.**

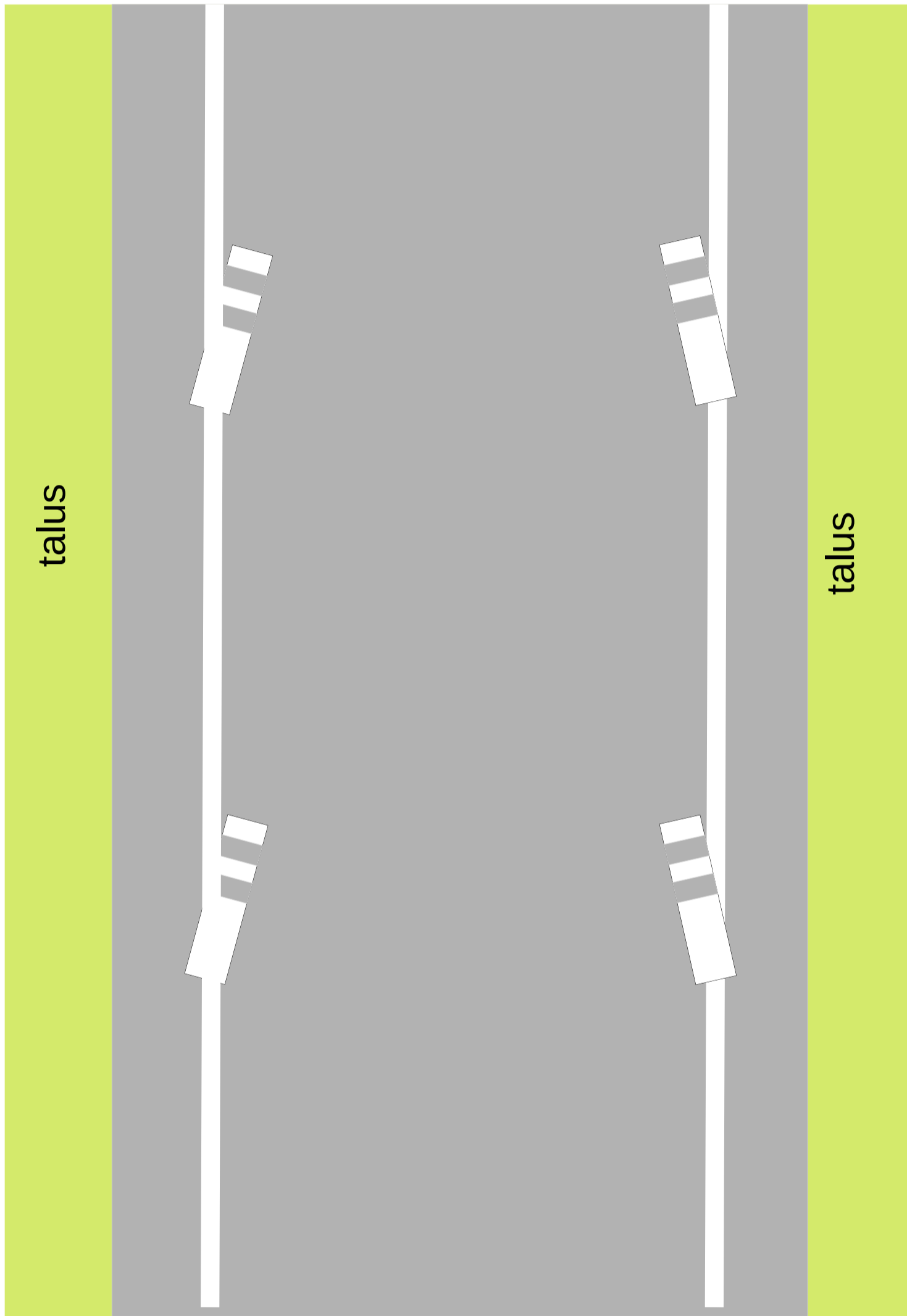
Enfin, en bas de la rue, des passages piétons, éventuellement doublés de traversées vélos, seraient utiles aux endroits où le piéton est obligé de traversé la voie pour rester sur un trottoir ou espace dédié.

Les pages suivants illustrent les formes que pourrait prendre le marquage au sol de la rue selon les diverses options (sens unique montant ou double sens voiture) et par ordre de préférence pour les vélos.

Ces options pourraient être mixées selon les tronçons de rues et leur largeur.

MATERIALIZATION DES CHEMINEMENTS PIETONS/VELOS

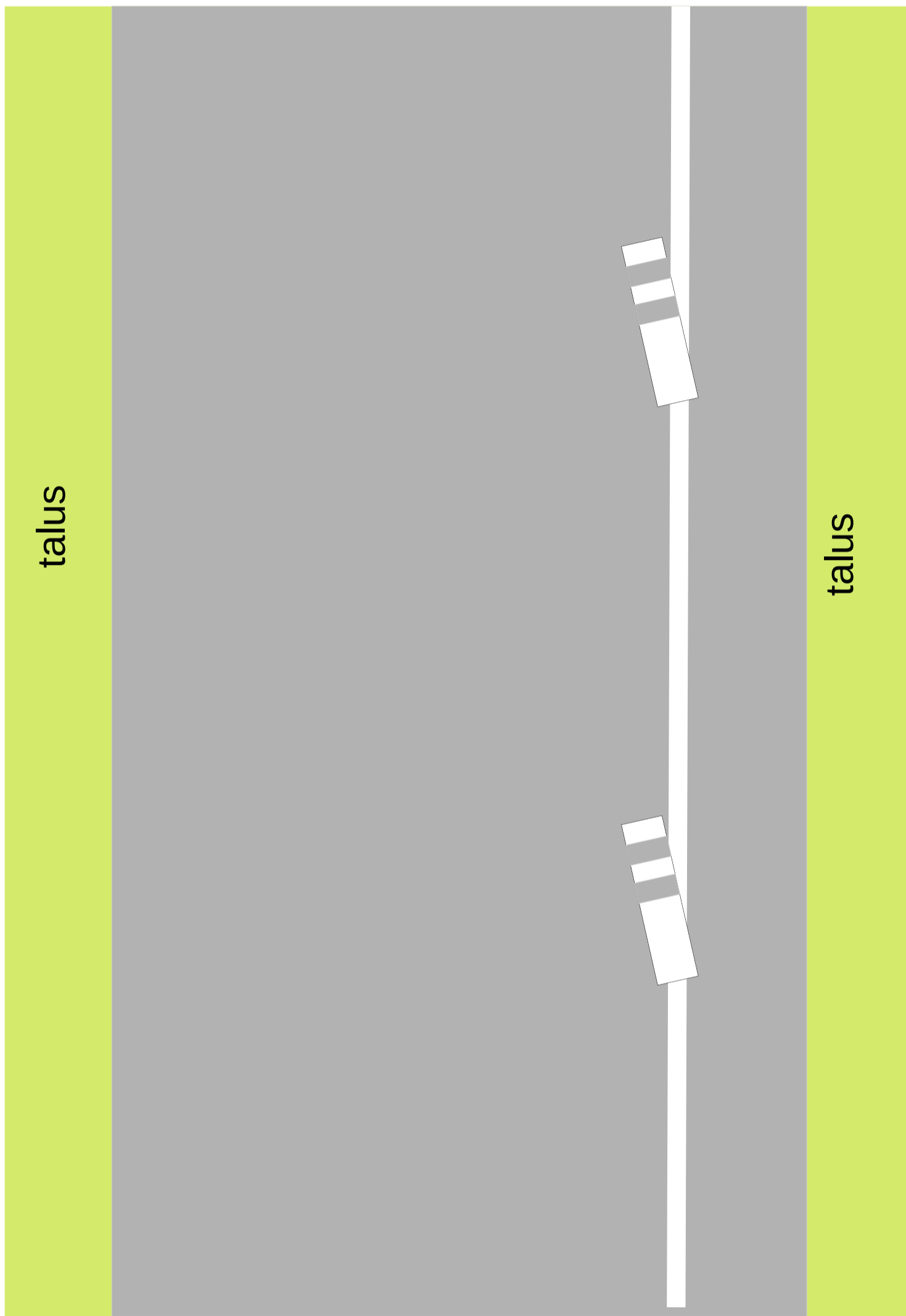
Option 1 : des deux côtés



- Ligne blanche de chaque côté à quelques décimètres du bord du talus (prévoir suffisamment large pour poussettes)
- Balises espacées pour faire respecter les lignes blanches et créer un effet étrécissement de la voie, modérateur de vitesse.

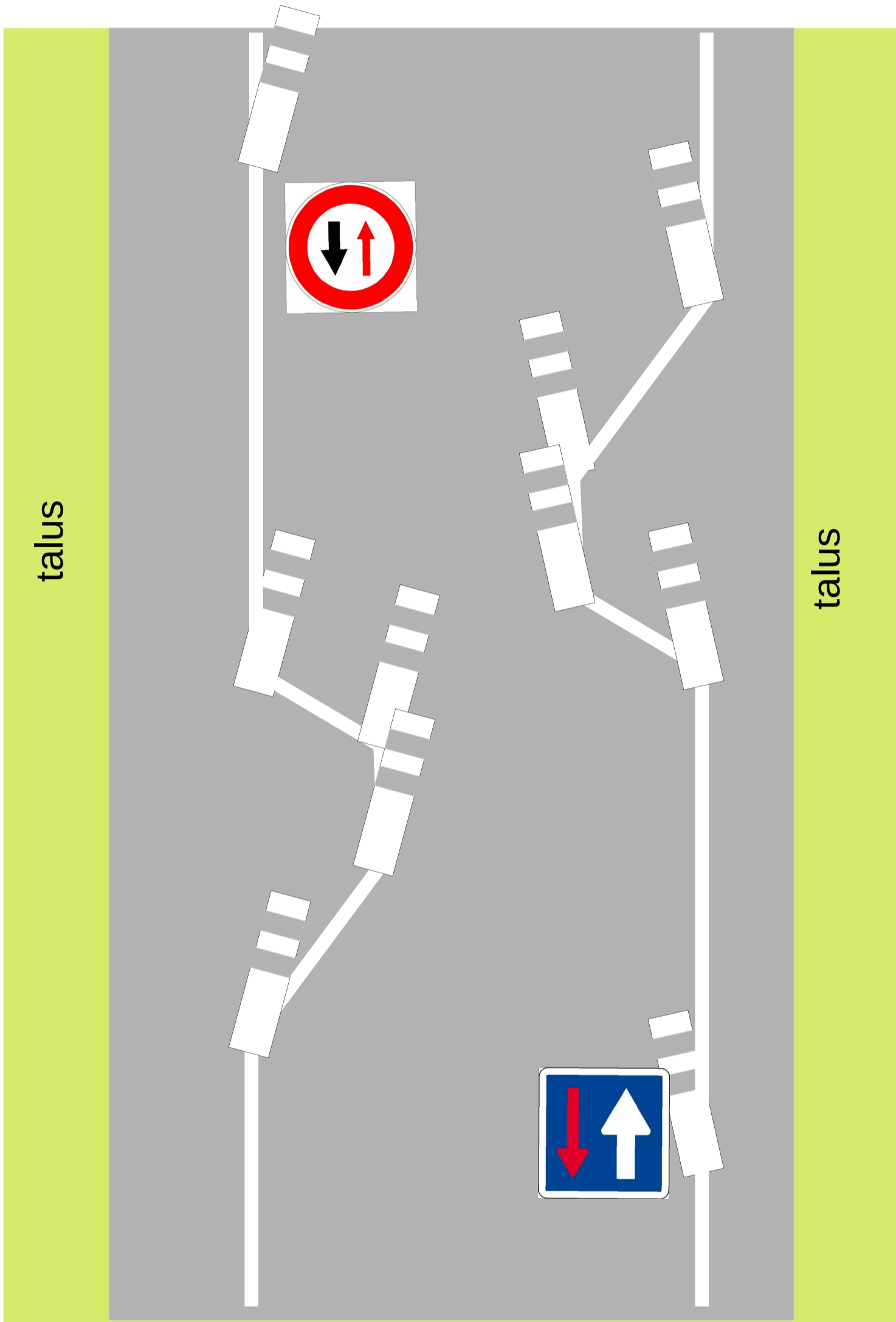
MATERIALIZATION DES CHEMINEMENTS PIETONS/VELOS

Option 2 : du côté de la montée vélo

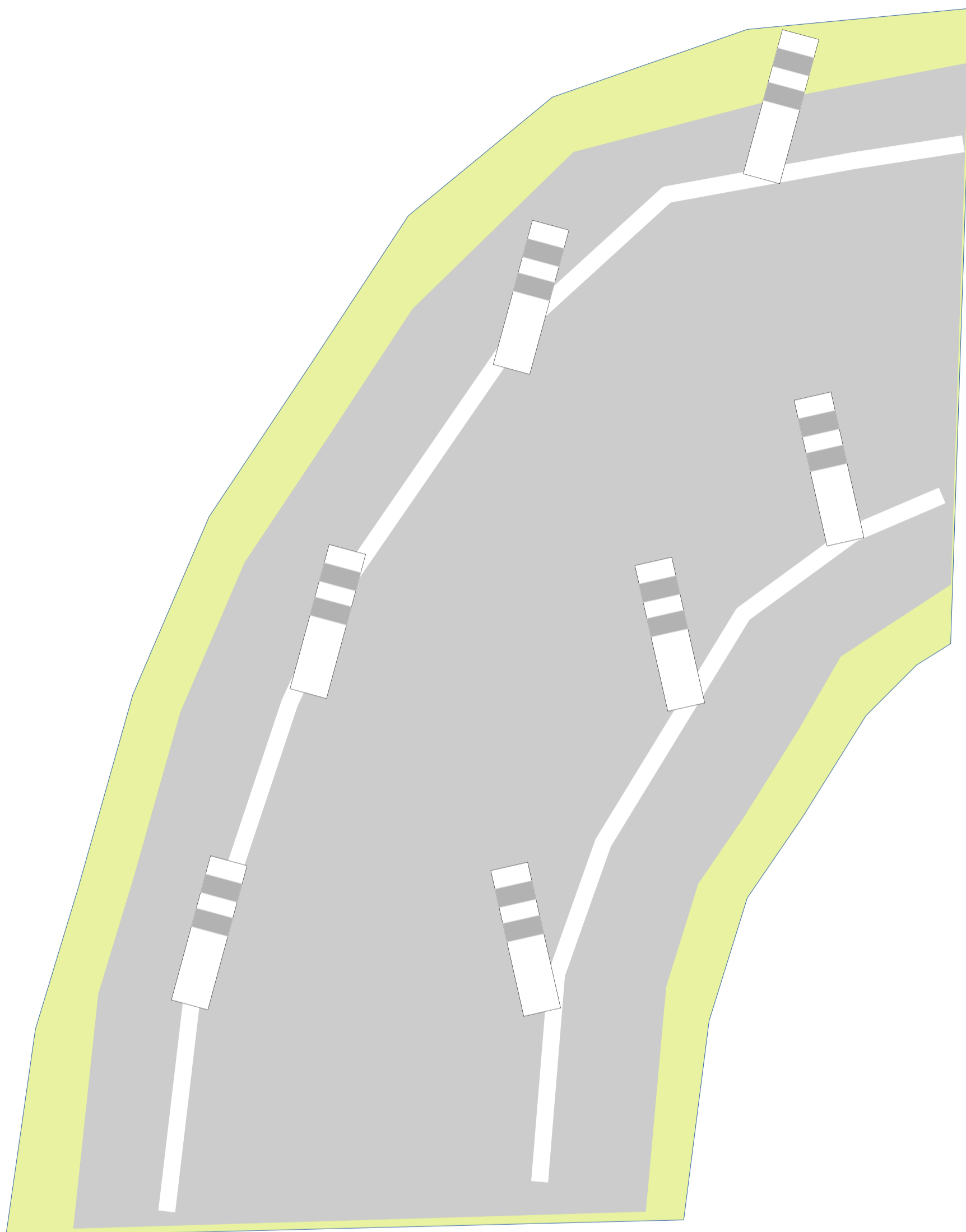


- Ligne blanche de chaque côté à quelques décimètres du bord du talus (prévoir suffisamment large pour poussettes)
- Balises espacées pour faire respecter les lignes blanches et créer un effet étrécissement de la voie, modérateur de vitesse.
- les piétons utilisent la bande quelle que soit leur sens de circulation, les vélos l'utilisent en montant et roulent sur la chaussée en descendant.

CHICANES

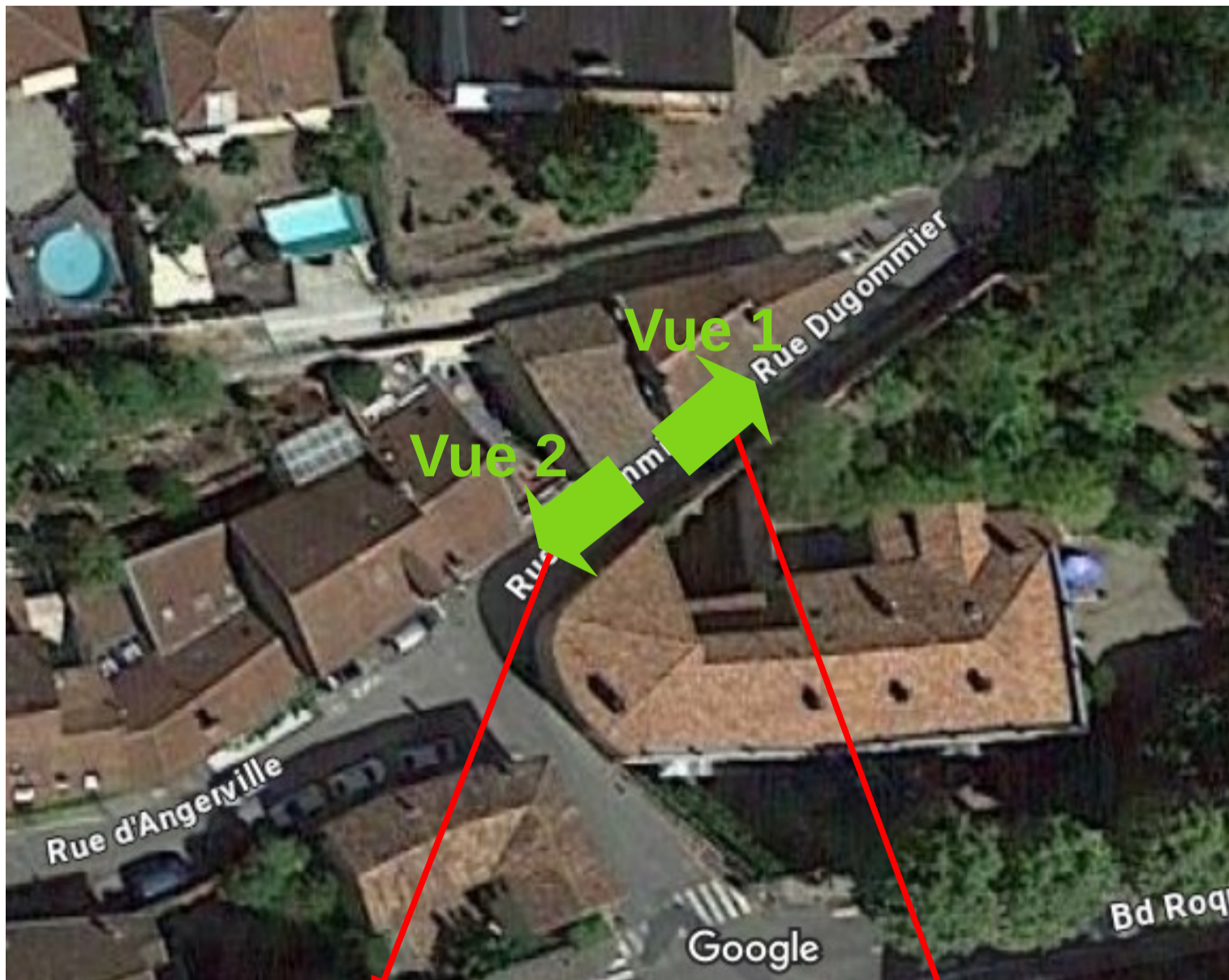


SECURISATION DES VIRAGES



- Ligne blanche de chaque côté à quelques décimètres du bord du talus (prévoir suffisamment large pour poussettes)
- Balises espacées pour faire respecter les lignes blanches et créer un effet étrécissement de la voie, modérateur de vitesse.
- Ce dispositif peut être mis en place même s'il conduit à ne plus permettre les voitures de se croiser dans le virage en étrécissant la voie.

BAS DE LA RUE



Vue 1 :

Juste après le feu tricolore, le trottoir s'arrête (gauche) et la bande piétonne démarre (droite). Un passage piéton permettant la traversée semble important à cet endroit, cette traversée étant incontournable.

Vue 2 :

Les piétons passant de la rue Dugommier à la rue Angerville pour aller vers Boulevard Roquelaure (ou effectuant le trajet en sens inverse), vont traverser la rue à l'emplacement de la flèche violette. La matérialisation d'un passage piéton à cet endroit serait intéressante. Il pourrait être doublé d'une traversée vélos par ailleurs, les vélos, en descente, allant faire la même trajectoire.